Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 JANVIER 2019

Compte rendu

Ordre du jour :

- *Dossier emplois – PLF 2019,*
- *Implantation du SDIF à Brest,*
- *Horaires de la Trésorerie de Lesneven,*
- *Tableau de bord de veille sociale 2017,*
- *Observatoire interne 2017,*
- *DUERP 2017 et PAP 2018.*

Le Comité technique local présidé par la Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 22 janvier 2019. Il faisait suite à la première convocation du 15 janvier 2019, où une action de boycott avait été menée en intersyndicale.

Emplois – PLF 2019:

Conformément à son mandat, F.O.- DGFIP29 a siégé sur ce point d'ordre du jour pour porter ses revendications, dénoncer les suppressions d'emplois, et voter contre cette coupe franche inacceptable infligée à nos services et aux personnels.

Depuis 10 ans, date de la création de la DGFIP, l'effort qui pèse sur la DGFIP est considérable :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2103	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
- 2565	- 2667	- 2438	- 2023	- 1988	- 2000	- 2130	- 1630	-1600	- 2130

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, **F.O.-DGFIP29** a rappelé que bien que représentant moins de 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, la DGFiP supporte depuis plusieurs années plus de 50 % des suppressions d'emplois de fonctionnaires au sein de la Fonction publique d'État.

Au niveau national, l'évolution catégorielle nette des emplois pour 2019 est la suivante :

Catégorie	A+	A	B	C	Total
Evolution	- 100	- 42	- 636	- 1312	- 2090

Solde des transferts entre programmes : + 40

La méthode nationale appliquée aux Directions départementales pour décliner les suppressions d'emplois repose sur différents critères parmi lesquels :

- les redéploiements d'emplois entre Directions, liés aux transferts d'activités,
- les gains de productivité, liés à la progression de la télédéclaration IR,
- la « contribution proportionnelle », terme obscur désignant « le principe de répartition équilibrée de l'effort »…
- les correctifs de charge censés prendre en compte, à la hausse ou à la baisse, le volume des suppressions d'emplois par département en fonction d'une cible nationale…
- la dotation accueil liée à la charge de cette mission et aussi en fonction des difficultés sociales des populations dans les départements.

Pour la DDFiP du Finistère, la déclinaison locale de cette méthode « MAGERFiP » au titre du PLF 2019 est la suivante :

Redéploiements	Gains de productivité	Contribution proportionnelle	Correctifs de charge	Dotation accueil	Total
- 8	- 2,5	- 26,5	- 0,5	+ 2,5	**- 35**

Au niveau départemental, la variation d'emplois par catégorie est la suivante :

Catégories	A	B	C	Total
Redéploiements pôles Chorus	- 1	- 3	- 3	- 7
Redéploiement chargé de clientèle CDC		- 1		- 1
MAGERFIP		- 12 (dont 1 B géo)	- 15	- 27
Suppressions PLF 2019	- 1	- 16	- 18	**- 35**

Pour F.O.- DGFIP29, entre contribution proportionnelle et critères plus fumeux les uns que les autres, la méthode MAGERFIP ne repose en rien sur une analyse exhaustive et objective des charges de travail au sein des services départementaux. En réalité, elle n'a d'autre vocation que de décliner sur le réseau, la volumétrie de suppressions d'emplois imposée par les décideurs politiques !

8 emplois sont perdus par la DDFIP29 et transférés au titre des redéploiements nationaux :

- **Fusion des pôles Chorus** (cellule de gestion des utilisateurs), implantation de tous les emplois à Clermont-Ferrand : (-1A, -3B , -3C).
- **Transfert de la mission de chargé de relation clientèle** à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : (-1B).

27 emplois sont supprimés dans les services suivants :

- **Direction** : - 2C (1 à Quimper et 1 à Brest)
- **PCRP** : - 2B (1 à Quimper et 1 à Brest)

- **PCE** : Brest (-1C)
- **Trésoreries** : Brest Métropole (-1B) ; Daoulas (-1B) ; Landerneau (-1B) ; Plabennec (-1B); Saint Renan (-1B) ; Pont-Croix (-1B) ; Crozon (-1C) ; Lanmeur (-1C) ; Paierie départementale (-1C)
- **SIE** : Quimper Est (-2C) ; Quimper Ouest (-2C) ; Morlaix (-1B) ; Brest Elorn (-1B)
- **SIP** : Quimper Est (-1C) ; Quimper Ouest (-1C) ; Morlaix (-1C) ; Brest Elorn (-1C) ; Brest Iroise (-1C);
- **PTGC** : Châteaulin (-1B géomètre)
- **EDR** : -1B (Nord)

Afin de procéder à ses arbitrages locaux, la Direction explique établir des ratios charges/emplois par service.. **Pour F.O.- DGFIP29, cet outil ne sert en réalité qu'à établir un classement entre les services qui tous, doivent supporter des charges de travail en inadéquation avec des effectifs théoriques en diminution constante. !**

Concernant les pertes de missions du pôle Chorus GDU, et celle en lien avec l'activité de relation clientèle CDC, nous condamnons ce retrait d'activité pour notre département, véritable gâchis au regard de l'investissement des collègues.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé et voté contre ses suppressions d'emplois qui vont peser encore davantage négativement sur les services et dégrader les conditions de travail des collègues.

Ces dernières années, les suppressions d'emplois ont conduit à resserrer de façon drastique le réseau de la DGFIP, et désormais cette stratégie d'affaiblissement délibérée de nos moyens, menace des pans entiers de missions vouées à l'externalisation vers les collectivités locales et des prestataires privés !

C'est dans ce contexte que le Directeur général a d'ores et déjà élaboré un avant projet de cahier des charges en vue de « *bâtir un nouveau réseau* » selon le concept de « *géographie revisitée* ».

Cette notion, développée par le Ministre DARMANIN sous le vocable « *déconcentration de proximité* », vise à mettre en place « *une organisation sur le mode front/back office, pour réfléchir à une localisation de services, ou plus précisément des points de contacts... L'ensemble contribuerait à l'acceptabilité corrélative d'un resserrement du réseau de la DGFIP, en s'appuyant sur un quantum de suppressions d'emplois conventionnel... » (sic).*

Concernant les modalités d'accompagnement du projet : « *il s'agirait dans un premier temps, de proposer une nouvelle cartographie idéale, abstraction faite des contraintes de toutes natures (immobilier, souhait habituel des agents…), afin de nourrir une discussion locale très ouverte….* »(re sic).

F.O.- DGFIP29 n'a pas manqué d'interroger la Directrice départementale sur ce projet de démolition, en lui rappelant au passage que le Directeur Général inscrivait sa « concertation » dans un calendrier serré, et que, d'après nos informations, elle avait d'ores et déjà pris l'attache de certains comptables du réseau finistérien pour leur évoquer la « vision idéale » du Directeur Général…

En réponse, la Directrice a tenté de minimiser la portée du cahier des charges du Directeur Général, en indiquant qu'il ne s'agissait que d'un document de travail sorti début décembre dernier, que le sujet se télescopait avec un contexte social national tendu et que de ce fait le calendrier du DG ne pouvait que glisser.. tout en soulignant que les rencontres avec les

comptables faisaient partie des échanges normaux qu'un responsable départemental se doit d'avoir avec ses cadres…

Il est entendu que cet exercice d'enfumage de la Directrice ne trompe personne sur les intentions du Directeur Général et sur ses projets pour le devenir de la DGFIP !

Il ne faut pas non plus être grand clerc pour imaginer qu'à l'horizon 2022, les Trésoreries en secteur local pourraient disparaître pour laisser seulement subsister un schéma de front/back office en zone rurale ou péri-urbaine, et des agences comptables dans les grandes villes. Et, s'agissant des SIP, SIE et SPF, combien seraient maintenus dans chaque département et où seraient ils localisés ?

Toutefois, et compte tenu du contexte politique et social, le calendrier du DG pourrait ne pas être celui prévu, car le débat public qui se profile, intègre notamment, la présence de l'État dans les territoires. **En espérant que le grand débat national ne tourne pas au grand dégât pour la DGFIP !!!**

Dans un tel contexte, il nous appartient collectivement de décider de notre avenir, celui de nos missions et de nos conditions de travail. C'est tous ensemble qu'il nous faut dire non. Personne ne défendra nos missions à notre place !

Restructurations : implantation du SDIF à Brest :

Dans le prolongement de notre déclaration liminaire nous avons rappelé notre opposition à cette restructuration visant à concentrer les missions cadastrales au sein d'un service départemental des impôts fonciers (SDIF).

Lors de précédents Comités techniques locaux, nous avions dénoncé la première étape de cette mise en œuvre avec notamment l'implantation unique d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels sur Quimper (CTL du 7 septembre 2017) ainsi que la création d'un pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC) au 1er janvier 2018, ce dernier comportant une branche à Brest ainsi que deux résidences excentrées à Morlaix et Châteaulin.

Une seconde opération en lien avec la mise en place de ce SDIF prévoyait (CTL du 28 juin 2018) le transfert des missions foncières (locaux habitation) des SIP de proximité (Douarnenez, Carhaix, Châteaulin, Quimperlé) sur le siège du SDIF de Quimper à compter du 1er septembre 2019, les missions foncières du SIP de Morlaix (locaux d'habitation) devant rejoindre l'antenne Brestoise du SDIFen 2020.

Lors du CTL du 15 octobre 2018, la Direction avait confirmé cette organisation, notamment en décidant la fusion des secteurs fonciers des CDIF de Brest et Quimper et en imaginant le travail à distance pour pallier aux conséquences d'une structure unique PELP à Quimper.

Nous n'avions pas manqué de rappeler à l'époque, que cette restructuration très lourde, intervient dans un contexte de vacance d'emplois prégnante et par conséquent de grande fragilité des équipes décimées et fatiguées par des trains de suppressions d'effectifs. Les agents des secteurs des CDIF ont bien du mal à traiter la masse de dossiers de contentieux et de gracieux, ainsi que les innombrables courriels, alors que dans le même temps, ils doivent aussi assurer l'accueil physique des usagers.

Un mois plus tard, alors que le dispositif semblait finalisé, lors d'une réunion organisée le 22 novembre 2018 à Châteaulin, la Direction a tout bonnement annoncé aux agents, que le SDIF ne serait plus implanté à Quimper mais à Brest, soit exactement l'inverse du schéma initial...!

Ainsi, le PELP basé à Quimper depuis le 1er janvier 2018 était transféré à Brest au 1er septembre 2019, et autre conséquence de ce revirement, les missions foncières (locaux d'habitation) des SIP de proximité (Douarnenez, Carhaix, Châteaulin, Quimperlé) initialement prévues sur Quimper au 1er janvier 2019 étaient annoncées remontant à Brest … !!

Lors du CTL de ce jour, la Direction nous a donc présenté les nouvelles orientations, tout en rappelant qu'à l'origine cette concentration ne visait qu'un objectif de consolidation des missions cadastrales...(sic)

Concernant ces dernières décisions visant à transférer les missions foncières des SIP de proximité globalement implantés dans le sud du département vers Brest, la Direction à pu à l'issue des débats faire preuve d'un tant soit peu de bon sens, au regard d'un dispositif comportant à l'évidence des incohérences flagrantes sur le plan géographique et en matière de gestion des ressources humaines. Ainsi, la Directrice a finalement décidé de maintenir son projet initial de transférer ces missions sur le CDIF de Quimper.

Dans le contexte de cette restructuration impliquant resserrement du réseau, perte de proximité et affaiblissement des SIP qui perdent des emplois et des missions, F.O.- DGFIP29 a voté contre la mise en place d'un SDIF, et rappelé ses revendications pour le maintien de structures pérennes de proximité permettant, avec les moyens adaptés, l'exécution globale de la mission cadastrale.

Vote des OS : Solidaires - CFDT: abstention ; CGT : contre.

Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Lesneven :

La Direction a proposé une demande de réduction des horaires émanant de la Trésorerie de Lesneven pour passer, à compter du 1er février 2019, d'une amplitude d'ouverture de son guichet de 25 heures à 16,50 heures.

F.O.- DGFIP29 a déploré les baisses continues de moyens entraînant ces modifications d'ouverture dans bon nombre de structures, et conduisant in fine, à la remise en cause de l'offre de proximité des services de la DGFIP.

Vote des OS : **F.O.- DGFIP29**-CFDT : abstention ; Solidaires – CGT : contre.

Tableau de veille sociale 2017 :

Ce tableau de veille comporte plusieurs indicateurs statistiques censés apporter des éclairages sur les services, voire de permettre d'identifier les situations à risques en matière de conditions de travail.

Parmi ces indicateurs, nous pouvons noter :

Les fiches de prévention du risque psychosocial, dont les remontées sont relativement stables, 15 en 2017, 16 en 2016.

Le taux de couverture des effectifs départementaux est de **88,96%** en 2017, il était de 86,56% en 2016. Ce taux prend notamment en compte le recensement des agents à temps partiel, en congés de longue maladie ou longue durée.

Le nombre de périodes de congés de maladie de courte durée (inférieure à 5 jours) est en constante augmentation : **1255 jours** +25,75% par rapport à 2016.

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET est globalement stable : **4179** en 2017, 4336 en 2016 soit une variation de + 3,62%.

Le volume des horaires écrêté est de **3349** en 2017, 3612 en 2016 soit une variation de -4,50%.

Le nombre d'emplois non pourvus est en légère augmentation, **33** en 2017, 32 en 2016, soit une variation de +3,13%.

Concernant les points de vigilance sur certains services, notamment ceux potentiellement en difficultés, l'analyse portée sur le sujet par le tableau de veille pointe « *une fragilité générale en lien avec les sous effectifs et les changements de tous ordres que sont les réorganisations, les nouvelles applications et les dysfonctionnements informatiques, l'instabilité de la réglementation… »*

Les actions de prévention préconisées par la Direction s'articulent autour des nécessités de priorisation et des formations de caractère préventif, quant au sous effectif chronique, les moyens de renfort sont mis en avant ainsi que le développement du travail à distance.

F.O.- DGFIP29 a rappelé ses propos liminaires, à savoir qu'un outil de diagnostic tel que le TBVS ne constitue pas une politique de prévention. Quant à la politique de prévention proposée pour pallier aux difficultés notamment du sous effectif chronique, elle relève, comme toujours, d'un accompagnement palliatif et ne s'attaque en rien à la racine même du mal !
Pour F.O.- DGFIP29, les volumétries élevées des jours déposés en CET et les écrêtements d'horaires sont à nouveau la démonstration du manque cruel de moyens humains sur un exercice annuel.

Observatoire interne du Finistère pour 2017 :

Dans le prolongement du tableau de bord de veille sociale, la Direction nous a présenté les résultats de l'observatoire interne, enquête réalisée par l'institut de sondage IPSOS du 18 septembre 2017 au 13 octobre 2017, dans laquelle, chaque agent de la DGFIP a été invité à répondre à un questionnaire en ligne, afin de donner son sentiment sur son environnement et ses conditions de travail.

Dans le Finistère, **38%** des agents ont répondu au questionnaire, soit 437 personnes.

La lecture des résultats de cette enquête confirme le sentiment général d'un grand nombre de collègues qui estiment que leur administration n'évolue pas dans le bon sens, ressenti négatif à relier aussi au manque de reconnaissance professionnelle, ce qui confère globalement à une baisse de motivation et à l'instauration d'un pessimisme ambiant.

Pour F.O.- DGFIP29, ce climat social est la conséquence directe des suppressions d'emplois, couplées aux fermetures de services, contexte dans lequel les agents doivent s'adapter à marche forcée !

Présentation du DUERP 2017 et du plan de prévention 2018 :

Cette présentation fait suite à l'avis émis sur le sujet par le CHS-CT du Finistère le 11 octobre 2018, avis ne pouvant être que défavorable **au regard d'une politique de prévention ne permettant pas de supprimer l'exposition des agents à la souffrance au travail.**

Pour F.O.- DGFIP, les agents expriment dans le DUERP, la réalité de leur quotidien et attendent des réponses concrètes. Malheureusement, au-delà de ce recensement des difficultés des agents, le plan de prévention qui découle du DUERP, ressert toujours les mêmes recettes palliatives, entre priorisation des tâches, formation pour lutter contre le stress, réunions métiers et impulsion des chefs de services…

Questions diverses :

Prime PAS **:**

En amont de cette réunion, **F.O.-DGFIP29** avait demandé à la Directrice de porter à l'information des représentants du personnel, les conditions d'attribution de cette prime exceptionnelle annoncée par le Ministre Darmanin début janvier à la Presse…

En réponse, la Directrice a rappelé que le Ministre avait en effet annoncé le versement d'un abondement exceptionnel de 200 € nets au bénéfice des agents ayant participé, chacun à leur niveau, au déploiement du PAS, prime dont la mise en paiement devrait s'effectuer sur la paye de février 2019.

A ce titre, la DG a établi une note nationale listant plusieurs services dont les personnels pourraient potentiellement être concernés, à savoir les SIP, SIE, SIP-SIE, Trésoreries impôts,mixtes et spécialisées, les centres d'appels, les services de Direction. La note précise aussi qu'au delà des bénéficiaires, si l'organisation locale a conduit à mobiliser des agents d'autres services, ces derniers seraient également éligibles au dispositif, du fait de leur participation à la mise en œuvre du PAS.

En réponse à notre question de savoir si la DG imposait une enveloppe fermée aux Directions départementales, la Directrice a répondu par la négative, en indiquant qu'à ce stade le recensement qu'elle avait demandé aux chefs de services départementaux faisait apparaître un taux d'éligibilité à la prime légèrement supérieur à 40%.

Dans son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a dénoncé les conditions dans lesquelles le Ministre a annoncé aux médias cette prime, n'hésitant pas à évoquer le PAS comme une « *petite surcharge de travail* », et au mépris de toute discussion préalable avec les représentants des personnels.

Nous avons rappelé dans notre intervention, notre revendication centrale d'augmentation générale des salaires notamment par l'augmentation immédiate et significative du point d'indice, ainsi que la prise en compte de l'intégralité de la rémunération indemnitaire pour la retenue pour pension.

Concernant la prime PAS, et compte tenu que tous les agents subissent une dégradation de leurs conditions de travail et font face depuis des années à une surcharge de travail bien loin d'être légère, pour F.O.- DGFIP, cet abondement indemnitaire doit être versée à tous les agents !

CFP de Châteaulin :

La délégation **F.O.- DGFIP29** a alerté la Direction sur la problématique d'accessibilité au Centre des Finances de Châteaulin pour les usagers en situation de handicap, car actuellement l'ascenseur prévu ne fonctionnant pas, les conditions d'accueil ne se font pas en sécurité.

CFP du Braden :

La Direction s'est engagée à travailler sur l'amélioration de l'accueil du CDIF. Nous avons à plusieurs reprises dénoncé le contexte du bâtiment situé dans le quartier du Braden, abritant les services du CDIF et des SPF de Quimper et dont les aspects immobiliers et matériels conduisent à des conditions de travail dégradées pour les agents.

Cité administrative de Brest :
La Direction a annoncé, qu'une enveloppe de 1 Md€ allait être mise à disposition sur l'ensemble du territoire, à destination de travaux de rénovation des Cités administratives.

La délégation F.O.- DGFIP29 : **Florence JAVELOT** (EDR), **Michelle GALLY** (EDR), **Thierry ROLLAND** (SIP/SIE Châteaulin), **Erick GUERRY** (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

VOUS ÊTES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HÉSITEZ PAS À NOUS REJOINDRE

TOUTES NOS INFORMATIONS

SUR NOTRE SITE WEB

F.O.- DGFIP29